

Article 30 de l'arrêté du 14 mai 2019 relatif aux travaux hyperbaires effectués en milieu subaquatique (mention A)

Date de mise à jour : 18 Avril 2023

Notre analyse

Il appartient à l'employeur, en concertation avec le Conseil à la prévention hyperbare (CPH), de consigner dans le Manuel de sécurité hyperbare (MSH) les modalités et les procédures d'assistance et de secours à apporter aux opérateurs scaphandriers.

Le plan d'assistance et de secours doit comporter trois éléments minimum :

- le maintien de la pression absolue dans l'enceinte pressurisée.
- la récupération de la tourelle bloquée sur le fond.
- l'évacuation des travailleurs sous pression par un moyen de transfert extérieur en cas de situation critique tel que l'incendie ou le naufrage du navire support en surface.

Article 30 de l'arrêté du 14 mai 2019 relatif aux travaux hyperbaires effectués en milieu subaquatique (mention A)

L'employeur définit, en concertation avec le conseiller à la prévention hyperbare, les moyens de secours spécifiques, notamment un système de récupération de la tourelle, à mettre en œuvre en cas de situation non conforme.

Ces éléments consignés dans le manuel de sécurité hyperbare sous forme d'un plan d'assistance et de secours précisent les mesures à prendre pour parer toute éventualité, notamment :

- le maintien de la pression absolue correspondant au niveau de vie à saturation pour éviter l'accident de décompression non ou mal maîtrisé incluant des réserves de gaz nécessaires. Cette mesure est également prévue en cas de tourelle dissociée de l'installation hyperbare ;
- la récupération de la tourelle bloquée sur le fond par un dispositif de secours prévu dans l'organisation opérationnelle ;
- l'évacuation des travailleurs sous pression par un moyen de transfert extérieur en cas de situation critique irréversible (incendie, naufrage...).

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Questions / Réponses de la Direction générale du travail sur la prévention des risques liés au milieu hyperbare - 30 octobre 2020

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Je travaille dans un environnement hyperbare

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)